

Formulaire de revalidation annuelle pour certification pour les gréeurs

Version – français

This form is also available in English on the website.



Instructions pour les gréeurs

À compter du 1er janvier 2024, les gréeurs devront remplir et soumettre le formulaire de maintien et de revalidation de leur certification de gréeur avec leur renouvellement annuel d'affiliation à l'ACPS. Des changements ont été apportés aux exigences annuelles spécifiques aux niveaux de certification des gréeurs. Il est toujours obligatoire de détenir et de maintenir à jour un registre de compétence pouvant être présenté sur demande à l'ACPS ou à tout autre agence du gouvernement Canadien.

L'ACPS compte évaluer ces exigences sur une base annuelle. Tout commentaire ou suggestion peut être envoyé à michelle@cspa.ca et sera transmis aux membres de l'équipe concernés.

Instruction pour les signataires autorisés

Il est prévu que les gréeurs de l'ACPS et les propriétaires de centres de parachutisme de l'ACPS puissent agir en tant que signataires autorisés de ces exigences. Le signataire autorisé doit vérifier les registres avant de signer toute exigence de maintien et de revalidation.

La signature de certification qui ne sont PAS détenues par le candidat entrainera un rejet de la demande par le Bureau National.

Gréeur A	Gréeur A1	Gréeur A2	Gréeur B	Gréeur AV	Instructeur Gréeur
<ol style="list-style-type: none">1. Inspecter et plier des voilures de secours sportives;2. Enlever et remplacer les composantes d'un parachute;3. Effectuer des réparations mineures aux équipements de parachutisme sportif;4. Donner la formation menant à l'annotation « pliage de la voilure principale » et la signer.	<ol style="list-style-type: none">1. Inspecter, assembler et plier des voilures principales et de secours sportives et de tandem;2. Rapiécer et recoudre des pièces à la machine;3. Remplacer des suspentes;4. Fabriquer des composantes simples.	<ol style="list-style-type: none">1. Inspecter, assembler et plier des voilures principales et de secours sportives et de tandem;2. Inspecter, assembler et plier les parachutes d'urgence des pilotes;3. Effectuer des réparations avancées sur les parachutes;4. Effectuer des réparations simples sur les harnais;5. Fabriquer des composantes.	<ol style="list-style-type: none">1. Inspecter, assembler et plier des voilures principales et de secours sportives et de tandem;2. Inspecter, assembler et plier les parachutes d'urgence des pilotes;3. Inspecter, assembler et plier les autres types de systèmes de parachute;4. Effectuer des réparations avancées sur les parachutes;5. Effectuer des modifications et des réparations majeures sur les harnais;6. Faire le plan de composantes, en concevoir et en fabriquer.	<ol style="list-style-type: none">1. Inspecter, assembler et plier les parachutes d'urgence des pilotes;2. Inspecter, assembler et plier les parachutes de l'avion (ex. extracteurs, ralentisseurs, etc.)3. Retirer et remplacer les composants du parachute4. Effectuer des réparations manuelles mineures sur les parachutes d'urgence des pilotes5. Coudre à la machine les patches de base et les recoudre6. Remplacer les suspentes7. Effectuer des réparations avancées sur les parachutes;8. Effectuer des réparations simples sur les harnais	<ol style="list-style-type: none">1. Donner toutes les formations de gréeur;2. Donner la formation que doit suivre un instructeur gréeur inactif pour revalider sa certification.

SVP envoyer le formulaire par courriel, poste, ou télécopieur au bureau National de l'ACPS:

204 - 1468 rue Laurier
Rockland, ON K4K 1C7
Tél. (613) 419-0908
Courriel: office@acps.ca

03/2026

Formulaire de revalidation annuelle pour certification pour les gréeurs

Version – français



Nom:

No. de l'ACPS:

Activité de gréage et heures de formation (12 dernier mois) :

No. de pliage de réserve sportive

No. d'heures de travaux de réparation

No. de pliage de réserve tandem

No. d'heures d'activités de connaissance

No. de pliage de réserve pilot

No. d'heures d'instructeur de gréage

No. de pliage de réserve autre

No. de vies sauvées par déploiement réussi d'un parachute de réserve

À remplir par le pouvoir de signature

Instructions : veuillez parapher chaque certification pour laquelle le gréeur ci-dessus a satisfait aux exigences minimales de maintien de la certification.

Certification	Exigences annuelles	Initiales du signature autorisé	Revalidation jusqu'à 5 ans	Initiales du signature autorisé
Gréeur A	1. Effectuer un minimum de vingt-quatre (24) heures d'activité de gréage*. 2. Avoir une affiliation valide à l'ACPS en tant que participant enregistré. *Par activité de gréage, on entend: <ul style="list-style-type: none"> • l'inspection des voilures et des équipements; • le pliage des voilures de secours; • les travaux de réparation tels que définis par la certification des gréeurs; • le partage de connaissances relatives à l'équipement avec d'autres gréeurs, plieurs ou parachutistes; • la supervision de cours de gréeurs de l'ACPS • la participation à des symposiums tels que ceux de la PIA; • la participation à des activités basées sur les connaissances telles que les séminaires, la journée de sécurité des gréeurs etc. • Regarder les vidéos sur le gréage par les fabricants. 		Le gréeur peut revalider sa certification en travaillant avec un gréeur actif du même niveau ou de niveau supérieur sur les privilèges spécifiques à la certification. Le gréeur qui le supervise informe ensuite le CT&S que la formation est terminée et que l'individu peut reprendre ses activités de gréeur.	
Gréeur A1				
Gréeur A2				
Gréeur B				
Gréeur AV				
Instructeur gréeur	1. Donner ou suivre un minimum d'un (1) cours de gréeur, à chaque trois ans. 2. Avoir une affiliation valide à l'ACPS en tant que participant enregistré. 3. Avoir une certification valide de gréeur de l'ACPS équivalente ou supérieure au niveau du cours de		Complété chaque année par le bureau national de l'ACPS.	

Déclaration du pouvoir de signature :

J'ai examiné les documents pertinents et les trouve à jour et valides selon les exigences l'ACPS. Je recommande la revalidation des certifications du gréeur.

Nom du signataire autorisé:	Signature: _____
No. de l'ACPS: Date d'expiration:	Date:

En cochant cette case, j'accepte que mon adresse courriel soit répertoriée dans le registre des gréeurs de l'ACPS situé sur le site Web de la CSPA.

Veuillez utiliser l'adresse courriel suivante:

En cochant cette case, j'accepte que mon adresse courriel continue d'être répertoriée dans le registre des gréeurs de l'ACPS jusqu'à ce que mon affiliation ou ma qualification de gréeur expire, ou jusqu'à ce que je demande à l'ACPS de la supprimer.